

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la séance du 08 Février 2019

Membres en exercice :	11	Date de la convocation :	28/01/2019
Présents :	09	Date d'affichage :	28/01/2019
Votants :	10		

Le vendredi huit février de l'année deux mille dix-neuf, à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno CADIOU, Maire.

Étaient présents : B. CADIOU, C. CHARBONNIER, L. LEVER, M. MAUGER, J. DEHAIS, C. LECOMTE, C. LEMONNIER F. GILBERT, M. THUILLIER, W. DESSOLES

Étaient excusés : C. CHARBONNIER donne pouvoir à B. CADIOU, donne pouvoir à B. CADIOU, T. FERAILLE
L. LEVER est élu secrétaire.

ECHANGE SUR LES PROJETS 2019 ET ORGANISATION DES COMMISSIONS TRAVAUX ET FINANCES

Monsieur le maire expose les idées de projets 2019 :

- Camionnette
- Défense incendie
- Extension de réseaux électrique
- Effacement réseau rue de la mairie
- Peinture et stores, radiateurs et dalles plafond de la salle de tilleul
- Ecran pour le vidéo projecteur, sonorisation, photographie et toile peinte pour la salle du chêne
- Création d'une rampe d'accès béton auprès de l'arrêt de car avec élargissement de zone d'attente
- Création de zones de croisement Plaine du château pour faciliter et sécuriser la circulation notamment avec les camions poids lourds de plus en plus nombreux à se rendre aux exploitations agricoles.

Monsieur le Maire propose que les membres de la commission travaux se réunissent le : **samedi 16 février 2019 à 10h00 en mairie.**

Monsieur le maire vous expose une ébauche du résultat mais le Compte Administratif vous sera présenté au prochain Conseil et qui sera détaillé en Commission

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	73 579,86
Fonctionnement :	653 893,94
Résultat global :	727 473,80

Tous ses points seront examinés plus en détail lors de la commission finances qui se réunira les :

Lundi 11 mars 2019 à 18h00 et Lundi 18 mars 2019 à 18h00

Le Compte Administratif 2018 et le Budget Primitif sera proposé au vote du Conseil Municipal le :

Vendredi 05 Avril 2019 à 18h00

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire vous distribue le planning de réalisation

Monsieur le Maire rapporte les éléments évoqués lors des réunions et distribue le planning des travaux.

L'entreprise CISETP interviendra sur la commune de Raffetot pour réaliser les travaux d'assainissement et seront suivi par Monsieur Bertin. Les travaux se dérouleront du 06 juillet 2019 au 31 octobre 2019 sur la commune, Monsieur le maire a demandé une réunion en mai avec les services de la CAVS et CISETP afin d'organiser les déviations surtout pour les camions qui se rendent aux exploitations agricoles et les transports scolaire.

FUTURS PROJETS DE CONSTRUCTION

1. Lotissement rue du Calvaire.

- Monsieur Maire a rencontré l'aménageur foncier Terre à Maisons qui a présenté le projet de lotissement rue du Calvaire.
- Il est envisagé la création de 33 parcelles de 600 à 800 m²
- Nous avons été contactés par Antéa groupe pour réaliser les sondages sur les parcelles ZD20, B573 et B611 impactées par la présence de cavités ou d'un périmètre de recul d'une zone napoléonienne. Nous avons donc transmis un extrait du plan de recensement des indices de cavités souterraines existantes.
- Les voiries seront en enrobé aménagées de candélabres identiques à ceux existants.
- Il n'y aura pas trottoir mais un marquage au sol
- L'assainissement sera repris par la CAVS et passera sous l'enrobé et les réseaux divers sous les stationnements
- Les services de la CAVS, nous ont alertés sur le fait que les voiries recouvertes de bétons désactivés ne seront pas reprises par la communauté d'agglo.
- Les noues ne seront repris ni par la CAVS ni par les bassins versants, un débit de fuite sera prévu vers le bassin existant. Les noues seront paysagées et donc reprises par la commune.
- Il a été demandé à ce que des talus soient faits tout autour des habitations déjà existantes.
- Il nous faudra donner un nom au prochain lotissement
- Monsieur Cadiou à échanger avec Mme le Maire de Nointot afin d'anticiper l'arrivée des nouveaux élèves à l'école de Nointot.
- Il conviendra d'être vigilant sur le ruissellement et notamment l'accumulation d'eau qui se forme lors de forte précipitation à l'angle de la rue de la maire et la rue du calvaire
- Une autre observation est faite concernant la sortie les habitations situées le long de la plaine du château qui pourraient être dangereuses dans l'état.

2. Route de la Nationale :

Le projet des 3 parcelles d'environ 1 000 m² route de la Nationale a également avancé puisqu'une demande raccordement au réseau électrique a été engagé par la propriétaire cette semaine lors de notre rencontre avec Enedis.

3. Rue de l'église :

Un terrain à bâtir d'environ 700 m² a également été détaché rue de l'Eglise

4. Route De Baclair :

Monsieur Maire a été informé qu'un compromis de vente a été signé cette semaine pour l'achat d'un premier terrain situé au tout début de la route de Baclair dernière l'entreprise Orange au profit de **M. BACHELET**. Les acquéreurs devront déposer une demande de permis de construire pour le 25 mars prochain au plus tard. Un rendez-vous de compromis de vente pour un deuxième terrain, Lot D, est prévu le 20 février prochain. Toutefois il reste la problématique de la défense incendie sur ces parcelles qui ne sont pas couvertes contre ce risque par conséquent, un permis de construire sera donc difficilement accepté dans l'état.

Monsieur le Maire vous fait un retour de son entretien avec **Mme DE DURFORT** du 17.12.2018 faisant suite au dépôt d'un CU pour un projet de division parcellaire tout au fond de la Route de Baclair.

Un permis d'aménager a été autorisé pour le détachement de 4 lot à bâtir au nom de **ETCHEGOEN de DE MONTAULT**, la commune n'envisage pas de reprendre dans le domaine public les espaces communs du lotissement

DEFENSE INCENDIE

Concernant la défense incendie nous avons reçu un plan avec les débits théoriques des projets de poteaux incendie et nous rencontrons STGS **Lundi 11 février au matin** afin d'échanger et de faire préciser notre demande.

EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE ROUTE DE BACLAIR

Afin d'anticiper l'arrivée des nouveaux habitants nous avons pris contact avec Enedis afin que les travaux d'extension d'électricité soient coordonnée nous avons donc une première contribution financière de 3 622.48 €

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Par 10 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstentions

D'autoriser la réalisation des travaux de raccordement au réseau public de distribution d'électricité

D'inscrire au budget la somme de 3 622.48 € TTC

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la contribution financière pour une extension de réseau public de distribution d'électricité.

VENTE TERRAIN RUE DE L'ECOLE

Le 21 janvier 2019 nous avons d'une part rencontré Maître RUELLEAN afin de le chargé de la rédaction des actes de cession et d'autre part sollicité Monsieur le Trésorier en amont pour accompagner la commune dans la cession de la parcelle sise rue de l'école à Raffetot au profit de M. et Mme TAIRON.

A ce jour, nous avons fait une première délibération pour autoriser la vente du terrain, définir un prix au m² et autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes nécessaires.

Ensuite nous avons chargé le cabinet Fleuret de réaliser le plan de division, le document d'arpentage devrait nous être transmis la semaine prochaine (à partir du 28.01.2019).

Nous avons également adressé un courrier aux acquéreurs pour acter leur engagement. Cette semaine nous avons de nouveau rencontré l'acquéreur afin de lui demander de compléter le dossier de demande d'acquisition.

Un prochain courrier devra être adressé à M. et Mme TAIRON afin de caler définitivement le métrage et le prix car il est entendu de céder à l'euro symbolique le chemin d'accès. Soit : 333 m² et 24 m² = 357 m² x 25 € = 8 925 €

ORGANISATION DE LA FINALE ANIMCROSS 2019

Florence Gilbert nous informe :

- Dominique CATELAIN, nous a adressé un mail suite à l'annulation de l'étape de Bolbec le 24 novembre, il n'y a plus que 4 étapes dans le challenge au lieu de 5 cependant il a été décidé de rester à 4 étapes pour cette saison la finale aura lieu à Raffetot le 30 mars.
- Le propriétaire de la plaine a été informé et a donné son accord, le terrain de foot et multisport seront également mis à disposition.
- Il sera sollicité auprès de l'entreprise Orange la mise à disposition de son parking pour y stationner les cars et de bloquer la rue de la mairie après la ferme au pré de chez vous.
- Il conviendra de prévoir la présence de la croix rouge afin d'optimiser la sécurité
- Les résultats de la dernière course qui s'est déroulée à Lillebonne : Raffetot est à la 8^{ème} place sur 31
- Prochaine date le samedi 2 mars à Yébleron

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire propose d'échanger les horaires du mardi au mercredi à compter du 12 février 2019.

JOURNAL COMMUNAL

Monsieur Maire expose, que la prochaine sortie est programmée fin mars 2019 et que le format restera identique et reprendra les éléments de la charte graphique.

Il présente les devis de GABEL qui s'élève à 2 072€ht pour 36 pages et 2 146 € ht pour 40 pages

Dans le cadre de l'édition 2019 du journal communal de Raffetot, il est proposé à certaines entreprises d'insérer un encart publicitaire. Les entreprises qui souhaitent déposer un encart publicitaire dans notre journal, compléteront et de retourneront le bon de commande, accompagné du fichier composant la publicité.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de renouveler des prix des encarts.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide :

Nombre de voix pour : 10 Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstention : 0

- **D'appliquer** les prix suivants pour toute insertion d'encart publicitaire dans le journal communal:
 - Dos de couverture 150 €
 - 3ème de couverture 100 €
 - Pleine page intérieure 100 €
 - Une demi-page 75 €
 - Un quart de page 50 €
- **De confier** la conception et l'impression du journal à l'imprimerie Gabel

ANALYSE DU CAHIER DE DOLEANCES

Le 1^{er} février 2019 nous avons envoyé le cahier de doléances ouvert dans la commune de Raffetot depuis mi-décembre.

DIVERS

LOCATION APPARTEMENT

Le 14 décembre 2018 nous avons reçu la lettre de préavis au nom de Ludivine LECOMTE, nous informant de son départ du logement communal qu'elle occupe depuis le 01 mai 2017 sis à Raffetot, 6 rue de l'École.

En effet, selon le bail d'habitation, soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989, le locataire peut notifier son congé au bailleur à tout moment, avec un préavis de 3 mois.

Un état des lieux de sortie sera établi avant son départ. Il conviendra de rendre l'appartement en bon état général ainsi que toutes les clés.

Le présent bail sera donc résilié à compter du **13 Mars 2019**.

Le loyer actuel est de Il vous est donc proposé de fixer le loyer à 504.51 € par mois.

Considérant :

- La vacance de l'appartement, sis à Raffetot, 6 rue l'école,
- Qu'un bail d'habitation a été rédigé déterminant les conditions d'occupation,
- Que le Conseil Municipal a consenti la location du dit logement,
- Que les membres du Conseil Municipal souhaitent délégués à Monsieur le Maire la décision du choix du locataire. Cependant il devra en rendre compte aux membres du Conseil Municipal.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail d'habitation dans son ensemble et ce à compter du 14 mars 2019 pour une durée de 6 ans, pour un loyer mensuel de 510 € payable d'avance, comprenant, un dépôt de garantie de 510 € et une caution solidaire.

De déléguer à Monsieur le Maire la décision du choix du locataire.

D'inscrire au Budget chaque année cette recette au chapitre 75 article 752 du budget primitif.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Une réclamation sera faite auprès du service rudologie de la CAVS Monsieur DUVAL indiquant d'une part que la rue du Calvaire et le lotissement des Pommiers à Raffetot n'avaient pas été collectés, et d'autre part que cela semblait s'expliquer par un changement d'horaires suite au changement de circuit. Effectivement, en novembre dernier quelques horaires de collecte ont pu être modifiés lorsque Veolia Propreté a repris la gestion du secteur de Jourdain Environnement. Cependant, il apparaît clairement que le tronçon de la rue du Calvaire, dans le sens rue de la mairie / route de Bolbec, ainsi que le lotissement des Pommiers ont été oubliés jeudi dernier.

CORRIDA DES SAPEURS POMPIERS

L'association sportive des sapeurs-pompiers de BOLBEC souhaiterait transférer l'organisation de ses courses sur route dénommée "CORRIDA DES SAPEURS POMPIERS" prévue le dimanche 03 novembre 2019 sur Raffetot. L'épreuve regroupe plusieurs distances: 15km, 8km et 5km et allures, course, marche nordique ou randonnée. Une rencontre est prévue le **lundi 25 février 2019 à 18h00** à la Mairie de Raffetot pour ainsi échanger sur l'organisation des courses de la Corrida prévue le 03.11.2019 au départ de Raffetot.

La salle communale du Chêne est encore disponible à cette date, nous pourrions donc la mettre à disposition afin de faciliter le déroulement de la manifestation,

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h 30 les jours, mois et ans susdits.

Signatures :**Le Maire**

B. CADIOU

Les Adjoint

1^{er} Adjoint
C. CHARBONNIER

2^{ème} Adjoint
L. LEVER

3^{ème} Adjoint
M. MAUGER

Les Conseillers Municipaux

J. DEHAIS

C. LECOMTE

C. LEMONNIER

F. GILBERT

T. FERAILLE

W. DESSOLES

M. THUILLIER